

## Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/39

## Séance du 28 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

Date de la convocation
22 juin 2023

Date d'affichage
22 juin 2023

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	6	0

Le 28 juin 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Rémy OFFREDI, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Isabelle VALY, Monsieur Pascal ATGER, Madame Nelly DEMOULIN, Monsieur Laurent CLERC, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Régine VIDAL, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Patrick GUY, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET.

**Absents excusés :** Monsieur Jacky MIALHE, Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU

**Procurations :**

Madame Meriem LAMARTI a donné procuration à Mme Orlane CHABASSUT  
Madame Claudie HUGUET CARMONA a donné procuration à Madame Agnès LALANDE  
Mme Christine THOMAS-LOPEZ a donné procuration Mm Maryse BAUDRY-BOURGUET  
Monsieur Samuel ESPERANDIEU a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER  
Monsieur Olivier LELONG a donné procuration à Monsieur Patrick GUY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Laurent CLERC

### FINANCES – AVENANT MISSION CANDIDATURE BOURG CENTRE A L'AGENCE D'URBANISME REGION NIMOISE ET ALESIEENNE (A'U)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Saint Hilaire de Brethmas adhère depuis 2021 à l'agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne pour un montant annuel de 300 Euros. Cette adhésion de la commune constitue un préalable à toute(s) future(s) mission(s) d'accompagnement de la commune de la part de l'A'U sous condition de leur inscription au programme d'activité de l'A'U.

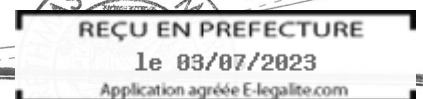
Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Saint Hilaire de Brethmas a répondu à l'appel à candidature « bourg centre » lancé par la Région Occitanie. Pour cela, elle se doit d'élaborer un contrat cadre faisant état de son projet de développement et de valorisation. La commune a souhaité s'appuyer sur l'expertise de l'agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne (A'U) pour l'accompagner efficacement dans cette mission.

Il rappelle également la délibération 2021/91 qui donne mission à l'A'U d'accompagnement spécifique de la commune de Saint Hilaire de Brethmas moyennant le versement d'une subvention complémentaire de 11 160 € pour la mission d'accompagnement « Bourg centre Occitanie » (évaluée à 18 jours) qui a fait l'objet d'une inscription au Programme Partenarial 2022 de l'A'U.

Il précise que l'A'U a accompagné la commune dans l'élaboration de son dossier de candidature au dispositif Bourg Centre Occitanie avec notamment la synthèse du diagnostic urbain et l'ambition de la ville, la définition de son projet de développement et de valorisation, et la rédaction des articles 2 et 3 du contrat.

Il convient à présent de compléter l'article 4 pour constituer une version V0 du contrat à partager, parfaire et finaliser avec les partenaires du dispositif. Ce complément d'accompagnement a été estimé à 10 jours de mobilisation de l'agence qui devront être inscrits au programme partenarial de travail de l'A'U 2023, moyennant le versement d'une subvention complémentaire de 6 600 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'avenant BCO, joint en annexe, proposé par l'A'U afin de finaliser la candidature de la commune au dispositif « Bourg Centre Occitanie »



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote décide à la majorité :

- D'APPROUVER l'avenant BCO, joint en annexe, proposé par l'A'U afin de finaliser la candidature de la commune au dispositif « Bourg Centre Occitanie »
- D'APPROUVER le versement d'une subvention complémentaire de 6 600€ pour la réalisation de la candidature bourg centre Occitanie de la commune de Saint Hilaire de Brethmas
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document et conventions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Saint Hilaire de Brethmas, le 29/06/ 2023

Le Maire,  
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2023

Application agréée E-legalite.com